

**EMPLACEMENT****DROIT ET FISCALITÉ****LES BESOINS DES ENTREPRISES****BANKING****NOS SERVICES**

Des taux d'impôt extrêmement bas et un grand avantage géographique fait d'Hongkong la plus importante entrée pour le business en Chine. Hongkong est une région d'administration spéciale de la Chine et jouit d'une grande autonomie de gérer ses affaires, sous le concept de « one country two systems ». Il n'y a pas de contrôle des changes à Hongkong et les investisseurs sont libres de transférer des fonds d'investissement d'Hongkong à l'étranger et vice versa. Le Hongkong Dollar est fixé au US Dollar dans le rapport de 1 à 7,8.

Le droit des sociétés est fortement basé sur le système juridique du droit coutumier de la Grande-Bretagne. Le gouvernement maintient une politique fiscale simple avec un taux d'impôt bas. Seulement les profits faits à Hongkong sont soumis au paiement d'impôts. Les transactions offshore ne sont pas taxées.

Les taux d'imposition :

- Revenu des transactions offshore: 0%
- Impôts sur la plus-value : 0%
- VAT ou GST : 0%
- Revenu des transactions onshore : 16,5%
- Impôt sur le revenu 15%

**Deux accords importants lient Hongkong et la Chine :**

- > « The Closer Economic Partnership Arrangement » qui implique que les produits exportés en Chine ne sont pas taxés.
- > « The Arrangement of Avoidance of Double Tax » cet accord a des conséquences importantes qui doivent être prises en considération pendant la structuration et la planification des investissements en Chine. Cela pour obtenir l'efficacité fiscale. Cet accord implique que des investisseurs peuvent utiliser des entreprises à Hongkong pour minimaliser leurs paiements d'impôts en Chine.

**Pour se qualifier comme une telle société, elle doit accomplir les critères suivants :**

- > Au moins un des directeurs peut être résident, ou non-résident à Hongkong. Des corporate directors sont seulement permis pour des entreprises qui ne sont pas des sociétés- filiales des entreprises cotées à la bourse ;
- > Une secrétaire locale et un bureau enregistré, qui ne peut pas qu'être une boîte postale mais doit être une adresse physique ;
- > Au moins un des actionnaires peut être résident, ou non-résident. Les coordonnées des directeurs, des secrétaires et des actionnaires de l'entreprise doivent être enregistrés dans le registre du commerce et sont affichés;
- > Chaque année l'entreprise doit présenter des bilans annuels aux autorités responsables, si la soumission est retardé des amendes doivent être payés ;
- > Toutes les entreprises nécessitent un « Business Registration Certificate » du « Inland Revenue Department » et sont demandées d'accomplir annuellement des comptes vérifiées et des déclarations d'impôts ;
- > Des noms anglais et des caractères chinois sont permis et peuvent être inclus dans le certificat d'incorporation.

Les banques à Hongkong sont très connues pour leur système bancaire bien établi et supervisé par l'autorité monétaire. On a des très bonnes relations avec beaucoup de banques locales. Dans certaines banques, on peut même agir comme intermédiaire qualifié pour que le client ait libéré de rencontrer les banquiers en personne.

En résumant, on est un « one- stop- shop » service. On ne se limite pas que sur la formation des entreprises à Hongkong mais on assiste aussi à l'ouverture de bureaux virtuels, on rend des services comptables, d'impôt, d'administration et secrétaires, on soutient l'ouverture et le management des comptes bancaires, on fournit des documentations des activités commerciales et des services de traitements et de salaires. Pour conclure, on assiste aussi à l'ouverture d'un bureau à Hongkong.